L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 16 JUIN.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS,

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXXVII

MOUCHETTE, FILLE OU GARÇON?

(Suite.)

Martial Renaud et ses compagnons poussèrent droit devant eux, et se dirigèrent, en renversant tous les obstacles qu'on essayait de leur opposer, vers le bar-room, où leur chef devait sans doute se trouver en grand péril.

Pendant que cela se passait au dehors, et que les desperadoes, surpris à l'improviste et ivres pour la plupart, tentaient une défense impossible, le comte, le genou sur la poitrine de Marcos Praya et la main à sa gorge, lui affirmait pour la seconde fois cette question, à laquelle le métis n'avait pas encore eu le temps de répondre:

—Où est la jeune fille que t'a livrée cette femme?

—Je ne sais pas, répondit le métis d'une voix rauque.

Le comte leva son arme; mais le bandit, dont le péril décuplait les forces, fit un mouvement imprévu si rapide, et en même temps si bien calculé, qu'il réussit à se débarrasser de l'étreinte du comte et à se relever.

Le capitaine recula en chancelant. La comtesse, laissée à elle-même, se précipita sur lui et s'empara de son poignard. Entre Marcos, la créole et les hommes, la position devenait critique.

Tout à coup une fenêtre vola en éclats, et plusieurs hommes firent irruption dans la salle.

—Nous voici! cria Mouchette, courage, capitaine.... on y va!

Et s'apercevant du péril dans lequel se trouvait son protecteur, il s'élança pour lui faire un rempart de son corps.

Le brave enfant arrivait juste à temps.

La comtesse, affolée de terreur et dont le bras était levé, plongea, sans savoir ce qu'elle faisait peut-être, le poignard dans la poitrine de l'enfant.

—En plein dans le mille! s'écria le gamin, en roulant tout sanglant aux pieds du capitaine; il est sauvé!......je m'en moque! Bien touché, m'man Benjamin.

Il était sauvé, en effet, grâce à l'héroïque dévouement du gamin de Paris. Son salut coûtait cher!

Au même instant, la porte céda et d'autres hommes se ruèrent dans la salle.

Ces divers événements s'étaient accomplis avec une rapidité telle, que la comtesse et le métis avaient été saisis et garrottés avant même d'avoir pu se rendre compte de ce qui se passait.

M. de Warrens, agenouillé sur le sol, les yeux pleins de larmes, prodiguait les soins les plus empressés au pauvre enfant qu'il tenait pâle et les yeux fermés entre ses bras, mais qui conservait un sourire de triomphe sur les lèvres.

La Cigale pleurait à chaudes larmes en contemplant d'un air désespéré le pauvre petit qu'il croyait mort.

Enfin, le capitaine se releva; il plaça délicatement l'enfant évanoui sur les bras étendus du géant, et jetant un regard sombre autour de lui:

—Il n'y a pas d'étrangers ici? dit-il, nous sommes tous des Compagnons de la Lune?

—Tous! répondirent les assistants d'une seule voix.

—C'est bien!......Colonel.

Martial Renaud s'avança.

—Vous répondez de ces deux coupables?

Passe-Partout ne se servait pas du mot: Prisonniers. Il avait dit: Ces deux coupables.

C'était une condamnation à mort.

Chacun le sentit.

Les prisonniers eux-mêmes le comprirent.

—J'en réponds, répliqua Martial Renaud.

Les juges-t-on?

—Oui.

—Séance tenante?

—Oui.

—Mais le comité de vigilance peut réclamer ce droit.

—Les coupables que voici appartiennent à la justice des Invisibles. J'ai dit, fit Passe-Partout d'une voix qui empêchait décormais toute observation.

Martial se tut.

En ce moment, une certaine agitation se remarquait dans un des groupes d'Invisibles retiré dans un des angles de la salle.

Un homme s'en détacha précipitamment.

Cet homme, c'était le baron d'Entragues.

Arrivé tout récemment avec les derniers venus, il s'était fait immédiatement raconter ce qui s'était passé.

Ecartant les Compagnons de la Lune qui se trouvaient devant lui, il s'approcha de la comtesse de Casa-Real, affaissée, à demi évanouie sur un siége.

Elle le vit venir.

Instinctivement elle ferma les yeux.

Elle ne connaissait pas cet homme, et cet homme lui produisait l'effet de l'ange exterminateur.

Justicier ou bourreau, c'était lui qui devait lui porter le seul coup dont elle ne relèverait jamais.

Arrivé près d'elle, à la grande stupeur de tous les assistants, qui ne comprenaient pas quels rapports avaient jamais pu exister entre deux êtres se voyant pour la première fois, le baron d'Entragues posa la main sur l'épaule de la créole.

—Levez-vous! lui dit-il.

Elle se leva.

—Regardez!

Elle ouvrit les yeux.

—Venez!

Elle hésita.

Il la défia, il la prit par la main, et la traînant jusqu'à la Cigale, qui comme les autres s'était arrêté, tenant son cher petit Mouchette dans ses bras, il lui cria:

—Femme, le reconnais-tu?

Hermosa fit signe que: Oui.... d'un air indifférent.

—Femme, ajouta-t-il en baissant le ton, sentant qu'il allait blesser deux cœurs au lieu d'un, et que dans ces deux cœurs était celui d'un ami; femme, tu as bien souvent redemandé ton enfant au comte de Warrens?

Un cri terrible répondit à la question du baron d'Entragues.

Mais ce cri, ce n'était pas la créole qui venait de le jeter. C'était Passe-Partout.

—Mon enfant! demanda la comtesse affarée, ma fille! oui....Et il me l'a refusée!....dit-elle avec un accent de haine indicible.

—Ta fille!

—Oui.

—Insensée! ton fils......

—Mon......

—Ton fils.....et ce fils.....tu viens de le tuer!

Un sanglot retentit.

Passe-Partout tomba à genoux devant la Cigale, tenant toujours l'enfant évanoui dans ses bras de marbre, et formant à eux trois le groupe le plus terriblement touchant qu'un sculpteur puisse travailler.

Un silence profond régnait dans la salle.

Les assistants vivaient comme dans un rêve poignant.

La créole ne comprenait pas encore.

Elle croyait à une épreuve.

Le baron d'Entragues reprit et répéta:

—Femme, c'est toi qui a tué ton fils!

Elle bondit jusqu'à Passe-Partout.

—Noel, lui cria-t-elle avec un désespoir qui n'avait plus rien d'humain, Noël! réponds-moi.

Passe Partout sanglotait toujours.

—On se trompe....n'est-ce pas?....On veut me tromper...

Il secoua la tête négativement.

—Ma fille.... vous m'avez toujours dit que mon enfant était une fille.... vous l'avez toujours dit.

Même silence de la part du comte.

Un éclair traversa l'esprit de la misérable créature:

—Ah! il m'a trompée!.... Il m'a menti.... Il ne m'a pas laissée embrasser mon enfant même à l'heure de sa naissance.... Ah! la belle précaution qu'il a prise là.... ce père tendre.... ce père généreux.... ce père dévoué.... qui n'a seulement pas su ne pas se laisser voler son enfant, qui l'a perdu! Ah! ah! ah! ajouta-t-elle en riant.... Voyons, lâche! voyons, traître!.... père sans cœur, sans entrailles, dis-moi donc que ce n'était pas un fils.... jure-moi que c'était une fille.... et je te pardonne.

Passe Partout se releva et regardant la malheureuse bien en face, les yeux dans les yeux:

—Fille dénaturée, tu as tué ton père.... Femme adultère, tu as empoisonné ton mari.... Dieu n'a pas permis que tu fusses mère.... Regarde bien cet enfant, misérable.... et prie que cet homme se trompe.

Il montrait le baron d'Entragues.

La créole prit la main pendante et glacée de Mouchette et la serra machinalement entre les siennes; elle attendait.

La Cigale, immobile, laissa faire.

D'Entragues tendit silencieusement à Passe-Partout des papiers qu'il tenait à la main.

Le capitaine essaya de lire.......

Il ne le put.

—Lis cela, dit-il à Martial Renaud.... et si les preuves parlent, déchirez-les.... je comprendrai.

Martial Renaud se mit à parcourir les papiers.

—Qui vous les a remis? demanda vivement Passe-Partout au baron d'Entragues, pendant que son frère lisait tout bas.

—La haute Vente! répondit celui-ci en n'osant pas regarder son chef.

Le comte chancela, comme s'il venait de recevoir une balle en pleine poitrine.

—La haute Vente ne se trompe pas! murmura-t-il.

Un cri affreux retentit.

Cri suivi de larmes, de sanglots et de convulsions.

Passe Partout se retourna.

Il vit d'un côté Martial Renaud qui déchirait lentement, douloureusement, les fatales preuves attestant la filiation et la naissance du pauvre Mouchette.

De l'autre, la créole tombant sur le sol, où elle demeurait immobile et insensible.

Elle venait de perdre connaissance.

Tout était vrai.

Une immense douleur s'empara de cet homme si fort et le terrassa.

Il n'osa plus regarder le mourant, que la Cigale tenait toujours; le géant était aussi pâle que l'enfant.

Ils semblaient de pierre tous les deux.

Mouchette était son fils!

Passe-Partout fit quelques pas au hasard, comme un homme qui se noie et cherche à sortir de l'eau sans y parvenir.

Martial Renaud ouvrit ses bras.

Le frère tomba dans les bras du frère, en murmurant:

—Mon fils! c'était mon fils!

Et ils pleurèrent ensemble!

XXXVIII.

—EPILOGUE.—

CHATIMENT!

Le lendemain du jour où les bandits de Sidney Coves avaient été exterminés et leur repaire réduit en cendres, une petite troupe de cavaliers, composée de dix personnes, sortait de San Francisco.

Ces dix personnes étaient:

Le comte de Warrens;

Le colonel Martial Renaud;

Les vicomtes de Luz et de Mioban, le baron d'Entragues, Mortimer, M. de San-Lucar et notre ami Filoche, l'ex-débardeur. Tous étaient bien armés; ils conduisaient, au milieu d'eux, Marcos Praya et la comtesse Hermosa de Casa-Real, solidement attachés sur leurs chevaux et surveillés de près.

Les quelques rares passants, que rencontrait la petite troupe, en apercevant les prisonniers, s'écartaient avec crainte, supposant qu'ils avaient été condamnés à la suite des événements de la nuit, par le comité de vigilance.

Marcos Praya tenait la tête haute, ses sourcils étaient légèrement froncés, il jetait des regards insouciants autour de lui et fumait tranquillement un cigare.

La comtesse Hermosa, livide comme un cadavre, les yeux fermés et affaissée sur elle-même, ne donnait d'autres signes d'existence que [illegible] pour ainsi dire [illegible]

[illegible] était placé, à deux [illegible] maison du capitaine pour [illegible]

Il avait [illegible] réponse à aucune question [illegible] entendu prononcer leur condamnation [illegible] Praya avec une indifférence affectée, la comtesse sans paraître avoir conscience de ce qui se passait autour d'elle.

Le jugement rendu, les juges étaient montés à cheval, emmenant avec eux les prisonniers [illegible]

La Cigale, pour la première fois de sa vie, avait refusé de suivre le capitaine; le géant n'avait pas voulu bouger du chevet du pauvre blessé, de grosses larmes coulaient lentement sur ses joues brunies, sans qu'il songeât à les essuyer, il tenait une main de l'enfant et le regardait dormir avec ce regard fixe et atone des grandes douleurs. En somme, Mouchette vivait encore.

Le médecin n'avait osé répondre du blessé.

Le capitaine avait baisé religieusement l'enfant au front; puis, après avoir serré la main du pauvre colosse, il s'était éloigné, le front pâle et les yeux pleins de larmes.

Cependant la petite troupe s'éloignait rapidement de la ville.

Le soleil, semblable à un globe rouge, commençait à apparaître au-dessus de l'horizon; le ciel nettoyé par la tempête de la nuit, était d'un bleu d'azur; des parfums âcres s'exhalaient de la terre rafraîchie par la pluie; les feuilles des arbres étaient perlées de rosée, et les oiseaux, réveillés par l'aube matinale, commençaient leurs joyeux concerts, encore blottis sous la feuillée.

Tout riait et chantait dans la nature.

Les aventuriers continuaient, sombres et silencieux, leur course.

Ils avaient depuis longtemps dépassé la limite des défrichements, et longeaient une route sinueuse et qui bordait le Sacramento.

Ils galopaient depuis plus de trois heures déjà, et depuis une heure ils étaient engagés dans une épaisse forêt d'arbres séculaires, d'une hauteur immense, dont les branches feuillues formaient un impénétrable dôme de verdure à plus de quatre-vingts pieds au-dessus de leur tête, lorsqu'ils débouchèrent dans une vaste clairière.

Cet endroit était sans doute le but de leur course, car, sans prononcer un mot, ils s'arrêtèrent et mirent tous à la fois pied à terre en même temps.

Cette clairière, bardée de tous les côtés par les arbres de la forêt, affectait une forme presque ronde.

Son centre était marqué par un madrona gigantesque, dont le tronc énorme jusqu'à une hauteur de quinze pieds environ, se trouvait entièrement dépouillé de son écorce; cet arbre était bien connu dans le pays sous le nom de l'arbre des ours.

Il devait ce nom à une particularité singulière.

Les ours gris, fort nombreux à cette époque dans ces parages, qu'ils ont maintenant presque complètement abandonnés, semblaient affectionner cet arbre, sur le tronc duquel ils avaient contracté l'habitude d'aiguiser leurs redoutables griffes, de sept à huit pouces de long; de là, l'absence totale d'écorce jusqu'à une certaine hauteur. Tous les autres arbres de la forêt étaient intacts; c'était contre celui-là seul, que les ours gris avaient passé leur fantaisie brutale; du reste, le madrona ne paraissait nullement souffrir de ces blessures journalières.

Lorsque les cavaliers eurent mis pied à terre, on descendit les prisonniers.

Le capitaine s'approcha de Marcos Praya, immobile et calme, sur le bloc de granit où on l'avait assis.

—Si vous vous rappelez une prière, faites-la, lui dit-il, car vous allez mourir.

Le métis haussa dédaigneusement les épaules et détourna la tête sans répondre. Son parti était pris.

(La fin à demain.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Mardi matin, 16 juin 1868.

Le temps hier a été magnifique sous tous les rapports. L'averse que nous avions eue le matin de bonne heure a eu une influence atmosphérique des plus heureuses sur toute la journée. Les affaires, pour un lundi, ont été très actives, surtout dans le Premier District; les consignations excédaient de beaucoup les exportations, car ces dernières étaient très faibles.

Depuis notre dernier rapport, les bateaux suivants sont arrivés:

Le remorqueur Mohawk et 3 barges, de St Louis, avec denrées de l'Ouest, dont 4229 barils farine, 6,512 sacs d'avoine, 5,489 sacs de maïs, 2,731 sacs de grain, 2250 barils porc et autres; en tout, 22,356 colis; le Rob't. E. Lee, avec 482 boucauts de tabac, 3326 sacs de maïs, 543 barils de farine, 590 barils de grain, etc; le Dexter, avec 194 boucauts de tabac et 167 têtes de cochons, etc; tous deux de Louisville; le Gov. Allen, de Greenville, avec 17 balles coton et 1881 sacs de graines de coton; le J. M. Sharp, de Jefferson, avec 29 balles coton et 221 têtes de bétail; Lafourche de Shreveport, avec 43 balles coton et 328 têtes de bétail; Caroline, des Arkansas, J. D. Hinde des Attakapas, New Era de Bayou Sara, Nina Simmes et Flicker, tous deux du Bayou Lafourche et l'Aloe du bas de la côte.

Sont partis: le Rob't E. Lee, pour Louisville; New Era, pour Bayou Sara, et le Nina Simmes, pour Bayou Lafourche.

La rivière Rouge diminue rapidement de Jefferson en bas.

Le Grey Eagle est au quai, au pied de la rue Conti, recevant du fret pour Bayou Sara et tous les points intermédiaires.

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868 ... $156,389 69

Savoir:

Sur les risques d'incendie	$67,867 65	
Sur les risques de mer	54,977 12	
Sur les risques de rivière	15,979 72	$138,[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	18,601 2	
Sur les risques maritimes	34,112 96	
Sur les risques de rivière	4,164 22	
		64,363 37
Moins—Les primes remises	4,472 21	
Réassurances	15,273 88	
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25,431 05	
Taxes	11,433 00	
		56,615 24
Dépenses, intérêt en moins	14,17[illegible]	135,13
En réserve pour les risques non terminés		$23,391 46

—L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$134,580 30
Prêts garantis par nantissement	14,815 26
Billets pour primes à courte échéance	11,483 34
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 66
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	21,863 36
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,676 14
En caisse	42,613 46
Total de l'actif	$273,381 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W. COLLENS,
Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

—DIRECTEURS.—

Lafayette Folger,	P. Malochée,	John J. Adams,
Thos. N. Bisko,	E. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$119,128 20	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,941 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$235,325 82
En moins, primes remboursées		4,739 19
Montant des primes		231,586 63
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 16	
" sur les rivières	26,888 42	
" sur mer	35,680 50	
Total des pertes	77,72[illegible] 11	
Réassurances	2,735 20	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,[illegible] 80	
Taxes et revenu int.	2,771 06	
Vingt-cinq et quinze pour cent remboursé	25,[illegible] 00	
En réserve pour risques non expirés	37,805 32	
		$177,[illegible] 86
Bénéfice net		50,000 00

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis	27,320 00
" " par hypothèque	12,300 00
Effets à recevoir pour primes	7,[illegible] 45
Actions, bons et autres garanties	149,[illegible] 00
Propriétés foncières	15,[illegible] 00
Comptes individuels pour primes	60,208 91
En caisse	53,[illegible] 00
Scrips d'autres Compagnies	2,[illegible] 45
	$312,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1868.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Moulor,	W B Schmidt,	E W Adams,
C Cohn,	B Saloy,	J J Fernandez,
A Conein,	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldstein,	V Burthé,	C Bianchia.

14 mai—1 m

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

rue St-Charles, entre Commercial Place

[illegible] et durant la semaine.

Dernière semaine de la saison.—Le seul théâtre ouvert.

PROGRAMME DES PLUS ATTRAYANTS!

Première représentation de

BASE BALL,

OUR NATIONAL GAME,

par l'auteur de "Female Privateers."

Le jeu de Base Ball est représenté et expliqué sur la scène.

Danses et Chansons nouvelles.

CE SOIR — BÉNÉFICE DE

MM. CARTER ET SCHOOLCRAFT,

nés à la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible]

Un cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roue GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 18 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,
16janv—1an 21 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchesne	Samedi 16 mai,
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 30 mai
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 13 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet du chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Bonne médecin gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres.	$115.	Aller et retour.	$185.
New York à Paris,	$120.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

CRESCENT CITY,

Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres..................$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 120.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI 27 juin.

LIGNE DES MARCHANDS.

Le steamer SHERMAN,
Capt. W. P. Henry,

Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson, le vendredi, 19 juin 1868, à 5 heures P. M.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Volk,

Partira de son wharf, en pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.,

Passage..................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Excursions du Dimanche!

On ne saurait faire une excursion plus bienfaisante qu'à bord du Bateau à vapeur "PORTER" (à basse pression),

qui part d'en face de la Place Jackson toutes les demi-heures.

Ce bateau offre toutes les garanties désirables. Il parcourt deux milles et demi sur le fleuve, s'arrête au "Paro Magnolia" et au-dessous d'Alger.

Excellente musique, grande tente et siéges agréables.

Passage: CINQ CENTS SEULEMENT. 15juin

Pour St. Louis.

Départ SAMEDI, 13, 27 juin, 10 juillet, à 5 heures P. M.

POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le magnifique bateau neuf

FRANK PARGOUD,
Capitaine John W. Tobin,

commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est ci-dessus. On peut voir un plan de ces chambres, retenir le passage et traiter pour le fret aux bureaux de

SINNOTT & ADAMS, Agents,
26, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON,
12 juin—12t No 13, rue Front.

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le jour.

Le magnifique steamer du Lac,

ELLA MAY,

Capitaine John Walker; F. A. Lemsden, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Passe Christ an, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin.

L'ELLA MAY fera des excursions à Mandeville et Madisonville, tous les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin. Il sera de retour le même jour, à temps pour le convoi de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de repas à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper. 9 juin—1m

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau en rattant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Comsens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 5 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement. On pense que le "Wenona" fera son premier voyage dimanche prochain.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union. Nos 16 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après midi. Les lundis, mercredis, jeudis et samedis il arrivera au chemin de fer à temps pour le convoi de 6 heures du matin; les mardis et les vendredis, à temps pour le train de 9 3/4 heures du matin. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et de la pointe du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers, seulement, débarquent au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
14 avril—3m Rue de Chartres, No 86.

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Stal Neal, commis J. S. Wofolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de

SINNOTT & ADAMS,
13 juin—7 26, Commercial Place.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greenwood, commis J. D. Delérie, partira comme il est dit ci-dessus. Il sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. G. MELANÇON,
54 Vieille-Levée.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 6 avril) pour le Bayou Sara et tous les points intermédiaires. Le beau steamer à passage et très fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit ci-dessus: et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LEAKE,
8 mai—1m 16, Nouvelle-Levée.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capitaine Moore, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS, à 8 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 4 heures de l'après-midi. Pour le retour, il partira les lundis matin, et les dimanches soir.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.

Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin le mardi, et à 3 heures de l'après-midi le samedi. Il se reliera au bateau à vapeur Minnow; passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le bagage. 2 juin—3m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Ancoin, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 juin—1m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux émigrants.

[illegible]

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pourrais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et rapides.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent bien porter à bien choisir les moyens de transport. Il ne [illegible] qu'aucun bateau qui ait [illegible]

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier a rempli.

Enfin, le "Catherine Whiting" mis quarante-sept jours en mer; il y avait à bord des soufrances et des abus qui amenèrent un procès et mirent des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Les deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si nous comptons ces dernières, nous voyons que de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs se sont pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, ce n'est plus ma responsabilité que sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps, pour prendre à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 23 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien sont autorisés au bas prix (environ $0 07) pour chaque adulte—comme droit pour rester pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements se procureront auprès de moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

BALLARD C. DUNN.
6avril—1m

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

DEUX convois quotidiens de Cairo, se reliant avec tous les points de l'Est et de l'Ouest et un seul changement de chars, de Cairo. Excellents chars de nuit. Chars de dames sur tous les convois. Le plus bas prix et autant de vitesse que sur aucun autre chemin de fer.

JAMES T. TUCKER,
Agent général au Sud.
M. HUGHITT,
19mai—1m Surintendant général.

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent de Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.

WM. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.
7 juin—3 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" part tous les jours à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 5 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 5 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
ED WARE,
Agent général pour les passagers.
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret.

Aux voyageurs.—Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril.

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York	$68 20
Philadelphia	66 80
Baltimore	66 80
Washington	67 80

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.
E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou manque de fret seront promptement réglées aux Bureaux de la Compagnie.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
14janv—3mo

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M. char à cheval,		5 1/2 A. M. char à vapeur,	
6 1/2 " " à vapeur,		7 "	
7 1/2 "		8 1/2 "	
9 "		9 1/2 "	
10 1/2 "		11 1/2 "	
Midi		1 P. M.	
1 P. M.		2 1/2 "	
3 "		3 1/2 "	
4 "		4 1/2 "	
5 "		5 1/2 "	
6 "		6 1/2 "	
7 "		7 1/2 "	
8 "		9 " char à cheval.	

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO. PANDELY,
Surintendant Général.
8mars

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ MERCREDI, 17 juin, à 5 heures P. M., Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Recoppe, commis L. P. De la Houssaye, partira pour les Attakapas, MERCREDI, 17 juin, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Heberville, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, Pont Breaud, et tous les points intermédiaires du Bayou Teche. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAS. LEAKE, Agent
No 16 Nouvelle Levée.
L. CREVEBERG,
16 juin—9f No 19 Vieille Levée.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

—Directeurs.—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Bigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Pendick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. E. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. G. Nichols.

G. A. Besson, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple police—Assurance participante et non participante—dotations à la fin d'un nombre d'années choisi et déterminé.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Rétrécissements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOT,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Rue Conti et Bourbon.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

16—Un terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Perdido, Delord et Louisa, désigné par le numéro vingt-cinq et contigu au terrain désigné par le numéro vingt-six et mesurant vingt pieds six pouces sur la rue Louisa, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur.

17—Un terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Perdido, Delord et Louisa, désigné par le numéro vingt-six et formant l'angle des rues Louisa et Perdido, vingt pieds six pouces sur la rue Louisa, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur.

18—Un terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Perdido, Delord et Louisa, désigné par le numéro vingt-sept, et mesurant vingt pieds six pouces, par une profondeur de cent quatre-vingt pieds, sur les rues Louisa et Perdido, formant l'angle des rues Louisa et Perdo.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par privilége et hypothèque sur la dite propriété.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16,25,3,11,18juil

VINCENT FRATS vs JOSEPHINE BENIT, aujourd'hui épouse d'Etienne Carlon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Ste-Adeline et Madeleine, la continuation projetée de la rue Claiborne. Le dit terrain est désigné par le numéro Onze, d'après un plan dressé par George T. Dunbar, ci-devant arpenteur, daté du 25 juin 1867, et [déposé] dans l'étude de G. R. Stuart, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesurant trente-et-un pieds trois pouces de face à la continuation projetée de la dite rue Claiborne, trente-et-un pieds sept pouces et une demi ligne de largeur derrière, cent sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne du côté [illegible], et cent vingt-deux pieds de profondeur sur la ligne de l'opposé, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Jean Roigé, suivant acte en rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 17 janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 25—juillet 3, 11, 18

S. N. MOODY vs C. PARK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-neuf de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un assortiment de marchandises telles que cravates, cols en papier et autres effets, etc.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 26 26

JOHN L. GUBERNATOR vs LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 11,178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Mille (1,000) actions du fonds capital de la Compagnie dite "Commercial Water Works, chaque action étant de la somme de cent piastres ($100).

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16juin—19,20,26,27.

J. L. GUBERNATOR & CO. vs 2 BOUILLOIRES cylindriques.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,255—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-neuf de juin 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Deux (2) bouilloires cylindriques telles qu'elles se trouvent aujourd'hui, au No 254, rue des Remparts, Premier District de cette ville.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 19 26 26 29

FANNIE M. COOPER, épouse, vs. WILLIAM A. WALKER, époux.

COUR du Septième District Judiciaire. Paroisse d'Ouest-Feliciana—No 2100—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Septième District Judiciaire, Paroisse d'Ouest-Feliciana, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains livres de loi, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—12,18,19 20

CHAS. CASE, receveur, etc. vs. GEO S. MANDEVILLE & JAMES BUTLER Jr & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt quatre de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles de bureau et d'articles divers suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 16, 19, 21 24

VENTES DE CONSTABLE.

VINCENT PRATT Transféré vs D. GRANT et JAS. R. YOUNG.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—Nos 3,244, 3,245, 3,246 et 3,247—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par Paul W Collens juge de la Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un moulin, bâtisses, barrières &c., cédés dans les affaires ci-dessus, suivant inventaire.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHS. GAYOIS,
16 juin—21 27 Agt. Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes ci-après suivants—savoir: No. 21,344. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite de la cour, laquelle opinion est annexée et enregistrée ce jour-là:

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en corps politique en vertu des lois de cet Etat, doit devenir forfaite, nulle et non avenue; que ladite corporation soit dissoute et que toutes les personnes agissant comme des corporations soient leurs soient exclues; et qu'il soit publié en réalité des [illegible] judiciaires contre ladite banque soient suspendues; qu'il en soit publié avis, une fois par semaine, dans deux journaux de cette ville, en français et en anglais, pendant qu'on procède à la liquidation de ses affaires, et qu'un liquidateur soit nommé pour liquider ses affaires, et que Charles Eugène Wilson soit nommé l'un des commissaires.

(Signé) G. DUPLANTIER, juge.

Jugement signé le 22 mai 1868.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de Nouvelle-Orléans, ce 25 mai de l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Wm. WOELPER, Greffier.

24 mai—1 fpar s—1m

Succession de George Arnold Holt. No 26,900.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John G. Robinson, exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, F. S. O'RORKE,
16juin—16,21,26 Greffier.

Succession de Pierre François Xavier Lambert.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Pierre Théophile Compagne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Pierre François Xavier Lambert, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, F. S. O'RORKE,
16 juin—16,21,26 Greffier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$913,[illegible] 68	
Sur les risques de mer	228,734 17	
Sur les risques de rivières	19,548 62	
	Total	$1,161,[illegible] 22
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$326,947 60	
Primes remboursées	33,471 67	
		$360,[illegible] 07
Montant net des primes le 31 mai 1868		$801,[illegible] 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$371,[illegible] 87	
Sur les risques de mer	173,940 98	
Sur les risques de rivières	45,[illegible] 66	
	$491,096 91	
Taxes	33,012 64	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$[illegible]	$[illegible] 64
Bénéfice net		$277,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$100,[illegible] 87
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis par nantissement	88,147 29
En caisse	124,476 [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	104,[illegible] 00
Primes en voie de perception	90,[illegible]
Bons de la ville	38,000 00
Effets à recevoir	127,[illegible] 79
Scrips de Compagnies d'Assurances	49,905 00
Actions "Dry Dock Valette"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,600 00
Actions "Marine Dry Dock"	2,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightning & Wrecking Co"	1,[illegible] 00
Actions "La Equitable Life Ins. Co.	300 00
Bons de l'Et t	1,800 00
Total	$1,[illegible] 14
En moins: Intérêts non échus et intérêts à payer en juillet prochain	$101,[illegible] 15
35 0/0 du scrip de 1863 payable en juillet	39,[illegible] 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	326,947 60
	$[illegible] 20
Actif net	$1,007,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital de Scrip de 1863, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F Maspero,	Pierre Poëtz
M Puig,	David McCoord,	S Z Relf,
Chas. Sagory,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz,	J Morgan Hall,	

10 juin

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. GEORGE [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Assessment District des trois, îlet No [illegible] borné par les rues St Charles, Carondelet, St-Joseph et Julia, mesurant cent huit pieds sur cent soixante pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'Assesseur, et assessé à soixante mille piastres, tel que suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3,18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme A DAVEZAC.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Dans le District d'assessement No Trois, carré No Cent-trente-quatre, borné par les rues Constance, Magasin, Julia et St-Joseph, 85 et 116, et assessé à neuf mille piastres ($9,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, et aussi la propriété dans le carré Cent soixante-[illegible], borné par les rues Dryades, Rampart, Julia et Girod, 160 par 130 et assessé à Huit mille piastres ($8,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3, 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOHN CRUSE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Situé dans le District d'assessement No 2, et dans l'îlet No 130, borné par les rues Annunciation, Calliope, Gaiennie et Constance, 120x120, mesurant et assessé à ($21,000) vingt et un mille dollars, suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

2e La propriété dont description suit, située dans le District d'assessement No 2, dans l'îlet No 130, borné par les rues Tchoupitoulas, Poeyfarre, St Joseph et Julia, 122x141, et assessé à ($20,000) vingt mille dollars, suivant le rôle d'assessement de 1868, déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—3 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Miss P. FORSTALL et alias.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1e Assessement, Dist. No Six, îlet No Six, borné par les rues Peters, Clinton, Douane et Bienville, vingt-cinq pieds sur soixante dix pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à neuf mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

2e Assessement, district No Six, îlet No Trente-six, borné par les rues de Chartres, Douane, Passage de la Bourse et Bienville, mesurant deux cent douze pieds sur cent soixante dix pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à quatre mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

3e Assessement, district No Six, îlet No Trente-six, borné par les mêmes rues, trente-deux pieds sur cinquante-cinq pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à deux mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif
16 juin—3 et 18 juillet de la paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Miss SARAH W. GAMBLIN.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,318—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Assessement District No 6 îlet No 122, une propriété bornée par les rues Franklin, Tremé, Douane et Bienville, [illegible] suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs L. S. FORSTALL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3, 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme L. E. FORTIER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District d'assessement No Sept, îlet No Soixante-un, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Royale et Bourbon, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à douze mille piastres ($12,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3, 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs VEUVE F. P. MARTINEZ.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville et dans le Troisième District d'assessement, dans l'îlet No [illegible], borné par les rues Union, des Français, St-Claude et Marais;

2o Deux certains terrains ou lot de terre situés dans le Troisième District de cette ville et dans l'îlet No [illegible], borné par les rues St-Antoine, Annette, Moreau et Urquhart;

3o Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 201, et borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOHN T. MONROE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Quatrième District d'assessement de cette ville, dans l'îlet No 232, borné par les rues Prau, Dryades, Poydras et Perdido et mesurant cinquante et un pieds sur quatre-vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs C. W. LEWIS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Cinquième district d'assessement, dans l'îlet No 534, borné par les rues Canal, Gasquet, Gayoso et Salcedo.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3 18 juil

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs C. W. LEWIS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Dans le District d'assessement No 2, Carré 537, borné par les rues Broad, White, Euphrosine et Venus 90x126, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et suivant le rôle de 1868 déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—3,18 juillet

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Philip Bunkel.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

District d'Assessement No 2, îlet No 184, borné par les rues Prytania, St-Charles, Calliope et Clio, vingt-cinq pieds sur cent-vingt pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à cinq mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. JACOB OTT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,184.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Assessement, District No Quatre, carré du carré trente-neuf, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Perdido et Poydras, et composant le carré entier et assessé à Deux mille piastres (2000 piastres) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de la ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. MRS FELEG B. PHELPS.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,300—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Assessement District No douze, îlet No cent soixante-seize, borné par les rues Chesnut, Coliseum, Ste-Marie et St-Andrew, mesurant quatre-vingt-onze pieds sur [illegible] pieds, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à six mille piastres, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3,18

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs [illegible]

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir—

Un certain terrain situé dans le premier district d'assessement, à de cette ville, dans l'îlet No 20, borné par les rues Peter, Tchoupitoulas, Market et Richard, et mesurant trois cent trois pieds sur trois cent quatre-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16 3 et 18 juil

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs [illegible] PETUNAUD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite:

Située dans le district d'assessement No 6 et l'îlet No 26, bornée par les rues Conti, St Louis, Rampart et Royale, et mesurant trente-sept pieds sur cent six pieds, 27 sur 106, conformément au plan déposé au bureau de l'assesseur de cette ville et assessé à douze mille piastres ($12,000) suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juin—11,3,18juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs F. SAMBOLA Jr.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,179—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci dessous décrite, savoir—

Un certain terrain ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, St-Claude et Marais, et mesurant soixante quatre pieds sur soixante-quatre pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3,18

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir—

Situé dans le district d'assessement No 2 et dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Venus, Shell Road,—1/4 de 1/4 d'îlet assessé à $250 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—juillet 3, 18

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. WETMORE et HODGES.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o Un certain 1/4 d'îlet borné par les rues White, Shell Road, Dupré et Venus;

2o Un certain 1/4 d'îlet borné par Gayoso, Salcedo, Agied et Venus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Situé dans le district d'Assessement No 2, et dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Venus et Shell Road, 1/4 de 1/4 carré assessé suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3 et 18 juillet

[illegible]

La Ville de la Nouvelle-Orléans Wetmore Lewis & Hodges.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,671—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. John Yeones.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 21,716.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain borné par les rues Gasquet, Canal, Scott et Pécs, formant un îlet entier, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à quatre mille piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville;

Un autre îlet borné par les rues Force, Liberal, St-Bernard et Orléans, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Un troisième îlet, borné par les rues F. Avenue, Broad, Poeta et Prieur, formant l'îlet entier, conformément au plan déposé en l'étude de l'assesseur de cette ville, et assessé à cent piastres suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JOHN STRENNA.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,052.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Alexandre, Douane et Peters, et mesurant soixante pieds sur cent soixante pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16,3,18juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE LEWIS & HODGES.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

White, Shell Road, Dupré et Venus 1/4 carré, $125 00
Gayoso, Salcedo, Agied et Venus 1/4 " 250 00
" " Euphrosine et Venus 1/4 " 250 00
Clark, Gentilly, " " 1/4 " 500 00

Assessé suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16—3 18 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs WETMORE & LEWIS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

[illegible]

Assessé suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juin—3,18 juillet

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 3 et 18 juil

JOHN LUDOWIG vs JAMES CONLISK.

[illegible] COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juin 1868, [illegible]

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située [illegible], Premier District de cette ville.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16,19,26,29

ROBERT CRETER vs. E. SUMNER.

CINQUIEME COUR de District de la Nelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur E. Sumner, à un certain jugement rendu par F. Prieur, à l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de 17,[illegible] de dollars de la dite Cour. Le dit jugement étant pour le montant du dû [illegible] de la dite [illegible], le 2 mai 1865 et signé le 8 mai de la même année.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16,19, 23, 26, 27

WM. H. MONTGOMERY vs JOHN F. BECKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 juin 1868, [illegible] par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle des rues [illegible] et Gravier, Premier District de cette ville, suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—19 22 26 27

Succession de JOHN LETTEN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur d'Adam Thompson, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les édifices érigés par feu John Letten, sur le terrain situé à l'encoignure des rues Villeré et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—19,26,26 27

Mellon & Value vs. John Havis.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 juin 1868, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI dix-huit de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

16	baril de mélasse,	1	sac de café,
1	" sucre,	1	caisse de graisse,
2	" farine,	1	" de cornichons,
1	" porc,		

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
16 juin—4 11 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LESASSIER & BINDER vs. WM. CRONE et la Dame MARGUERITE L. CRONE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 18 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:—

Le tiers indivis de—

1o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Poeyfarre, Constance et [illegible] [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

2o—Un certain terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarre, Foucher, Calliope [illegible] [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Conditions—La somme de cinq mille piastres ($5000 00) montant de la réclamation des demandeurs avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du 7 avril 1868 [illegible]

L'acquéreur devra [illegible]

Et la balance au prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 26—3 11 18 juillet.

La Banque de F. A. WEIBERG, vs. JULES LA BRAYUE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, en vertu d'une saisie rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain désigné par le numéro sept d'après un plan dressé par C. A. Hedin et E. Surgi, arpenteurs, le 17 de février 1868 et déposé dans l'étude d'Ad. Mazureau, notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Royale, de Chartres, St-Philippe et Dumaine, le dit terrain mesure de face à la rue Royale, [illegible]

Cette propriété appartient au dit Jules Labatut, en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de Mme veuve Kohn, suivant acte en date du 25 mars 1864, passé devant Ad. Mazureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—16,24,31—9 juin

Succession de PERRY S. WARFIELD.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, seize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

UN TERRAIN, situé au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville, désigné par le No 1 sur un croquis annexé à un acte de répartition de stock entre la Banque des Citoyens et P. S. Warfield, en rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 30 mars 1866. Le dit terrain forme l'angle des rues Prytania et Terpsichore, et mesure 86 pieds de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises; cuisine, etc., et tous les droits, priviléges, etc.

Ensemble aussi avec 75 Actions, aujourd'hui réduites à 70, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de Treize Cent Cinquante piastres ($1,350), en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1869, ou conformément aux stipulations de la Charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y amendatoires.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—16,24,31—juin 9,16

LA CAISSE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la Dame ADELAIDE S. FLASH.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,871—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI seize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Bienville, du Bassin et de la Douane.

Le dit terrain mesure, pied ou moins, vingt-trois pieds de face à la rue du Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur, d'une rue à l'autre.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, ainsi qu'il appert de l'acte d'Alex. Flash, Jr, et Isabelle L. Wilson, suivant acte en rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 12 octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16mai—24 31—9 16 juin

PAYNE HUNTINGTON & Co., vs. HARRY H. CHRISTMAS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juin 1868, par voie exécutoire, rendu le 27 et 30 mai 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt sept de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication du billet promissoire suivant, savoir:

$6,000 00 Vicksburg, le 22 juin 1868

Au 1er décembre prochain, je promets de payer à H. H. Christmas, ou à son ordre, huit mille trois cent trente neuf piastres et quatre vingt dix cents pour valeur reçue, négociable et payable au comptoir de Payne Huntington & Co, Nouvelle-Orléans, La.

Signé: WILLIE LYONS.

(Sur l'endos) Ce billet est donné en renouvellement de billets garantis par hypothèque enregistrée à Vicksburg, page 364, 365 et privilége est retenu pour garantir ce billet.

Signé: WILLIE LYONS.

5 février 1868. Ce billet a droit à six crédit de quatre cent soixante dix neuf piastres et cinquante et un cents, à nous payés.

Signé: PAYNE HUNTINGTON & Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 13, 16, 19, 20

La Dame JULES LAVERGNE, tutrice, vs CLAUS IVES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 juin 1868, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI vingt-cinq de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une épicerie consistant en les meubles et effets qui se trouvent dans la maison No 216 de la Vieille-Levée, au coin de la rue du Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Geo W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16,19,21,24

CHS. ROCHEREAU & CO vs LOUIS WINSON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,943—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-sept de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de l'établissement du Restaurant situé au No 56 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville. Aussi les meubles et effets qui se trouvent aux étages supérieurs des dits lieux.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6juin—6 9 13 14 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO.

[illegible] VINCENT, encanteur, [illegible], 1868, à 10 [illegible] rue de Chartres.

Un assortiment choisi, comprenant:

500 Colis et Lots de

Marchandises Sèches étrangères et américaines [illegible]

Marchandises Sèches de fantaisie, sur lesquelles l'attention des acheteurs est appelée. 16 juin

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété améliorée et de valeur située rue Liberté, Premier District.

—No 29,[illegible]—

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de THOMAS E. MOORE.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 22, rue Bienville.

SAMEDI, le 27 juin 1868, à midi, à [illegible] Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale [illegible] conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin, 1868, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Perdido et Gravier, d'après un plan fait par Joseph Pilié, arpenteur, le 12 mai 1837 et déposé dans l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville, et mesurant mesure américaine, 22 pieds 8 pouces et 5 lignes de face sur la rue Liberty, sur cent pieds de profondeur entre [illegible] [illegible]

Termes—Un tiers comptant; un tiers et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets de l'acquéreur, en coupons, si nécessaire, signés et endossés par ceux portant 8 pour 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par privilége et hypothèque sur la propriété vendue. Les acquéreurs assumeront les frais d'acte à 5 0/0 sur le montant des billets, et, en cas de poursuites, 5 0/0 de frais d'avocat. Acte de vente y compris le timbre des Etats-Unis, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16 23—6, 13, 20 juin

PAR O. VALETON.

Vins, Cognacs, Sardines, Huile, Vermouth, Porto, Sherry, Champagne, Fruits, &c.

Pour effets des consignataires.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI, 19 juin, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Coutenceau & Gonzales, No 39 rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville—

Vin rouge en barriques et en caisses, Vin blanc en barriques et en caisses, Cognac de diverses marques, Sardines en 1/4 et 1/2 de boîtes, Huile d'olive en gambes et le 1/2 Vins, Vermouth, Fruits, Madère, Porto, Sherry, Champagne, &c., &c.

Les catalogues seront prêts mercredi.

Conditions à la vente. 16 juin

Succession de AUGUSTE LESPARRE.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,325.

PAR O. VALETON, encanteur,
Bureau 43, rue Tchoupitoulas.

JEUDI, 29 juin, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre du juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 mai 1868, il sera vendu pour le compte de la succession de Auguste Lesparre—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dauphine, Bourgogne et Orléans, lequel mesure de terrain [illegible] de l'encoignure des rues Dauphine et Ste Anne, avec trente pieds de face à la rue Ste Anne, [illegible] et trente pieds de largeur dans le fond, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations consistant en une maison basse couverte en ardoises, ayant deux chambres et une petite galerie, une cuisine avec deux chambres, hangard à bain, etc., etc., le numéro porte le No 184 rue Ste Anne.

Acte de vente, avec les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. G. Cavalier, notaire public. [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Cigares. Cigares. Cigares.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, MARDI, 16 juin 1868, à 11 heures du matin, au magasin No 36 rue des Magasins—

20,000 cigares des marques bien connues La Corona, El Arbol, Magalia, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juin

SUCCESSION DE Wm RANDOLPH, décédé

Meubles de choix, en acajou, noyer et cerisier, &c., &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 17 juin 1868, à 10 heures du matin, à l'ancienne résidence du défunt, Wm Randolph, au coin des rues Olivier et Derbigny, en vertu d'un ordre de la Cour de Parish [illegible], [illegible] Juge de la Deuxième Cour de District [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 16—19 26 17

PAR G. DE FERIET.

Un magnifique Coffre-fort.

Succession de F. H. Huck—No 21,939.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à 11 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 26 mai, il sera vendu—

Un coffre-fort.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juin—20,27

TERRAIN DE PRIX.

Succession de Mme Veuve Basile Joffret

—No 24,[illegible]—

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 juin 1868, la propriété ci-après désignée:

Un terrain, avec [illegible], situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Lepage, Robinson et Bourbon.

Le dit terrain forme l'angle des rues Washington et Bourbon, et mesure 32 pieds de face à la rue Washington, [illegible]

Cette propriété est sujette à toutes les redevances dues à M. F. Goismé envers le rôle de cette ville.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

[illegible] juin—3, 11,18juillet

Grande vente à longs termes

DE

Magnifiques Terrains pour bâtir,

Situés à la Grand'Ile, renommé portant comme un des plus beaux endroits de Bains et une des plus belles Résidences d'été des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 16 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

28 magnifiques terrains pour bâtir, situés à la Grand'Ile, dans le voisinage immédiat de l'Hôtel de la Grand'Ile, et désignés sur un plan dressé par E. B. Moore, et se trouvent à l'étude et au bureau de MM. Dugué, Willes, Magnon, Millaudon et Huntington. Ces terrains offrent un des plus avantageux établissements pour les bains de mer de la Grand'Ile que l'on puisse trouver sur les côtes des Etats-Unis, Golfe, se trouvant les mêmes avantages pour les voyageurs qui veulent visiter la grande île. [illegible]

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilége de vendeur, et portant intérêt à huit pour cent l'an jusqu'au parfait paiement; et en cas de non paiement à l'échéance, cinq pour cent de frais d'avocat; l'acquéreur devra payer cinq pour cent de prime pour le renouvellement du montant de ses billets. Pardevant le notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant F. Cass Cavelier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juin

Maison et Terrain dans la rue Casacalvo, entre les rues Poëtes et Espagne. — Egalement, un Terrain au dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Clairezine Vassier. No. 31,931.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI le 11 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 avril 1868—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Espagne, Moreau et Poëtes. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 90 pieds de profondeur.

Un terrain et améliorations consistant: une bâtisse à étage, couverte en ardoises, le fond de la cour au dessous [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 18—1 11 juillet

Terrain amélioré, dans la ville de Milneburg.

Succession de Antoine Bonnabel—No 29,626

Par G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau: rue Bienville No 86

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 22 mai 1868, la propriété décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la ville de Milneburg, dans une portion du terrain désigné par le No 5 de la [illegible] [illegible] Le dit terrain a [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

[illegible] juin—13,20,27

PAR S. GUINAULT

Succession de Antoine Eugène Vincent Pernambuc, Jr.

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1868, la propriété suivante:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Esplanade et Quartier, étant une partie du terrain désigné par le No 6 d'après un plan fait par J. Tanesse et annexé à un acte passé le 15 octobre 1816, devant Michel de Armas, alors notaire public de cette ville; lequel lot de terre mesure 29 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 161 pieds 11 pouces et 7 lignes du côté du Quartier et 22 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de l'Esplanade.

Ensemble avec les bâtisses consistant en une maison en briques. [illegible]

Un certain lot de terre [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur la propriété vendue. Le terrain No 621, qui a été vendu à la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres ainsi que les taxes pour l'année courante.

9 juin—8,13,20—3 et 11 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente sans réserve et à crédit de 500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, de Dames, Messieurs, Demoiselles [illegible] pour Garçons et Enfants.—Un des plus beaux assortiments de la saison, reçu directement des manufactures, [illegible] par les steamers Geo. Cromwell et Sherman.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,

ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 23.

[illegible]

Conditions à la vente. 16 juin

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

[illegible]

20 caisses Congress Gaiting, pour dames et demoiselles.

Chapeaux [illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS.

[illegible], Encanteurs.

MARDI, 16 juin, à 10 heures [illegible] du matin, au magasin des encanteurs, [illegible] rue du Camp.

[illegible]

25 caisses Congress Gaiting, pour dames et demoiselles.

Conditions à la vente. 16 juin

PAR E. GODCHAUX & CO.

Marchandises sèches, Linge fait et Chaussures.

PAR E. GODCHAUX & CO.,

H. SANSONY, Encanteur.

MARDI, 16 juin, à dix heures, à la [illegible] rue de la Vieille-Levée—

150 lots marchandises sèches et linge fait, comprenant un assortiment général.

—Aussi—

200 lots de bottes, souliers, etc.

150 douz. chapeaux.

Conditions à la vente. 16 juin

PAR CHS. T. NASH.

Piano. Piano. Piano.

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur.

MARDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au [illegible] des rues St-Charles et Perdido.

Le mobilier d'une famille, et il comprend les articles suivants: piano, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juin

Succession de F. G. Wo... décédé.

Beaux meubles en bois de rose, acajou, noyer et cerisier.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Commercial Bulletin, angle des rues St-Charles et Perdido.

MARDI, 16 juin 1868, à 11 heures du matin, dans la maison de l'angle des rues Tchoupitoulas et Celeste, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 10 février 1868—No 29,759 du folio de la dite Cour—

Tout le contenu de la dite maison, comprenant beaux meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher en bois de rose, acajou, noyer et cerisier, chaises, fauteuils, sofas, tables, tapis, vaisselle, verrerie, buffet, livres, etc.

1 grand piano Pleyel, en bois de rose.

16juin—19,13,14 16

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. H. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 16 juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 97 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Sofas de tête en bois de rose, acajou et noyer, [illegible] [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande fontaine de Ste cottage, chaises bois et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants nouveaux appareils, élégants chevaux de voiture [illegible] d'élégants, voiture, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO.

R. H. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 20 de juin, à 11 heures [illegible]

[illegible]

—AUSSI—

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux magnifiques billards à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Passage de la Bourse, No 7.

MARDI, 16 juin 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'ancienne boutique du [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 16juin

Succession de Mme Marie Zoé Duhamel, veuve de Joseph Duhamel, décédée.

—No 30,294.—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

NICHOLAS J. ROBY, encanteur,
Bureau, No 11, Exchange Place.

SAMEDI, le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Deux lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chalmette, Montegut, Esplanade et Chemin du Bayou, désignés sous les Nos 1, et mesurant [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et à deux ans de crédit, en billets dûment endossés, portant 8 p. 100 d'intérêt par an [illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant L. Duvigneau, notaire public.

9 juin—13 20 26 27 5

SECOND ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39.........Rue Carondelet.........39

Nlle-Orléans, 30 avril 1868.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1868—savoir:

Primes		
Sur risques d'incendie	$ 51,[illegible]	
" risques de rivières	119,[illegible]	
" risques de mer	62,[illegible]	
		$[illegible]
En moins, primes non expirées	25,[illegible] 38	
Primes remboursées	8,[illegible] 00	33,[illegible]
Montant des primes		$[illegible]
Pertes, etc., payées		
Sur risques d'incendie	$ 21,[illegible] 60	
" risques de rivières	116,[illegible]	
" risques de mer	56,[illegible]	
Réassurances	26,[illegible]	
Remboursements (rebate returns)	17,[illegible] 13	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	2,[illegible] 67	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	30,704 45	$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

Billets pour actions	$[illegible]
En caisse	146,[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Prêts garantis	29,[illegible] 00
Effets à recevoir, à courte échéance	36,[illegible] 61
Actions de chemins de fer de ville	24,[illegible]
Meubles et installations de bureau	3,741 17
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 29 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTERET de 8 0/0 pour cent par an sur les paiements de capital en comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent sur les actionnaires sur le montant net de leurs primes perçues pendant l'année.

Il a été aussi résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

[illegible]

Wm. B. [illegible] & Co.

AGENCE D'ASSURANCE

57..........[illegible]..........57

ETNA, DE HARTFORD.

Actif..........$[illegible]

HOME, DE NEW-YORK.

Actif..........$1,400,000.

Représentant un capital de plus de

SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer pris.

sept—1an